

POLITIQUE AGRICOLE
AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS
INDIVIDUALISATION D'OPÉRATION
ANNÉE 2023

**Troisième commission : Eau,
Agriculture, Environnement, Appui à la
Gestion de l'Eau des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations, Mer et Littoral**

COMMISSION PERMANENTE
du 26 mai 2023
DELIBERATION
N° 2023-05-26-35

La Commission Permanente du Département réunie au château de Saujon, le 26 mai 2023 à 18h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant que par délibération n° 311 du 23 juin 2017, l'Assemblée Départementale a décidé d'adopter le règlement d'intervention en faveur des candidats à l'installation en agriculture et d'individualiser les demandes d'aides en Commission Permanente,

Considérant la convention du 19 juillet 2017 entre le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine portant sur les interventions du Département dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, aquacole et de la pêche pour la période correspondant à la durée du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Considérant la délibération de la Commission Permanente du 24 juin 2022 approuvant l'avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2023 de la convention susvisée,

Considérant que, par délibération n° 312 du 15 décembre 2022, l'Assemblée Départementale a voté une Autorisation de Programme de 150 000 € au titre du dispositif de soutien aux porteurs de projets en agriculture,

Considérant les demandes d'aide à l'installation des nouveaux exploitants agricoles pour une subvention d'un montant maximum de 5 000 €,

Considérant que les aides du Département sont attribuées dans le cadre du règlement européen de minimis agricole,

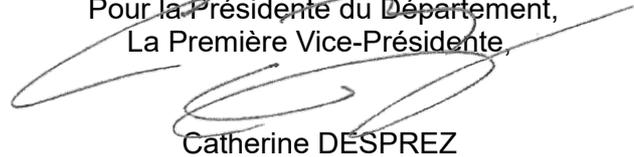
Considérant la demande d'aide à l'installation de M. Antonin MERLET pour une installation en élevage porcin, ovin et bovin en vente directe à Les Mathes,

Considérant l'avis favorable de la 3^{ème} Commission du 5 mai 2023,

DECIDE d'accorder à M. Antonin MERLET une subvention d'un montant de 5 000 € et de verser cette aide dès le vote de la présente décision et sur présentation des pièces prévues dans le règlement d'intervention.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Desprez', written over the typed name below.

Catherine DESPREZ